

11^{ème} Journée Africaine de la Prévention

Thème

La coordination nationale des Comités de Sécurité et de Santé au Travail :
structure de promotion et d'orientation des actions
des Comités de Sécurité et Santé au Travail

Dakar : Novotel, le 30 avril 2007

Discours d'ouverture de Mr Assane DIOP

Directeur Exécutif – Protection sociale

BIT – Genève



Monsieur le Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Organisations professionnelles,

Monsieur le Directeur du Bureau sous-régional de l'OIT à Dakar,

Monsieur le Représentant résident de l'OMS à Dakar,

Monsieur le Représentant de l'AISS,

Messieurs les Présidents des Organisations d'Employeurs,

Messieurs les Secrétaires généraux des Organisations des Travailleurs,

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Sécurité sociale,

Monsieur le Directeur général de la Caisse de Sécurité sociale,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Sur les 270 millions de personnes qui subissent des accidents du travail et les 160 millions qui souffrent de maladies professionnelles par an, 2,2 millions en meurent.

C'est face à cette catastrophe sur les lieux de travail que le mouvement syndical international a lancé *la Journée du 28 avril* afin de commémorer d'une part, les victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles et d'autre part, marquer la date à laquelle les Etats-Unis d'Amérique et le Canada ont promulgué l'acte législatif pour une meilleure politique en santé et sécurité au travail.

Pour donner à cette journée toute la dimension qu'elle mérite, le BIT tirant partie de sa spécificité tripartite y a associé les gouvernements et les Employeurs en 2003. Aujourd'hui, d'innombrables activités sont organisées à travers le monde.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que je suis parmi vous aujourd'hui au Sénégal, pour lancer la campagne de communication et de sensibilisation à la prévention des risques professionnels en Afrique subsaharienne francophone.

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Il est admis que les accidents et les problèmes de santé ont un impact non seulement sur la vie des travailleurs et de leurs familles et sur leurs perspectives d'emploi futures, mais également sur la production et la rentabilité des entreprises et en définitive, sur le bien-être de la société dans son ensemble. De même, de mauvaises conditions de travail comme les horaires excessifs nuisent à la fois aux travailleurs et à l'entreprise.

Les accidents et problèmes de santé liés au travail peuvent et doivent être évités.

La stratégie globale de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail ainsi que la Convention n° 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail et la recommandation qui s'y rattache, guident l'action que doivent mener les Etats membres pour réduire l'énorme coût humain et économique des accidents du travail et des maladies professionnelles. Cette stratégie ainsi que la convention s'appuient sur le principe de la promotion d'une culture de la prévention et d'une approche globale des systèmes de gestion qui englobent la nécessité d'inclure l'engagement et l'action des partenaires sociaux dans les programmes nationaux.

Lors de l'adoption de la Convention 187 dont j'ai fait mention tout à l'heure, la grande majorité des Etats membres africains se sont prononcés en faveur de sa ratification ainsi que de son application. Ils ont relevé que l'approche promotionnelle et non prescriptive ainsi préconisée était d'une importance capitale pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans leur région.

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'agir dans l'entreprise pour prévenir ou maîtriser tous les types de risques au travail, depuis les accidents et maladies jusqu'aux problèmes particuliers causés par l'amiante ou l'entreposage de produits chimiques.

A cet effet, les conventions, recommandations et recueils de directives pratiques de l'OIT constituent un cadre approuvé à l'échelle internationale sur lequel les lois, règlements et pratiques en matière de santé, sécurité au travail peuvent s'appuyer. Il faut cependant, l'application d'une législation nationale suffisamment protectrice, des connaissances et des outils de promotion pour accompagner et coordonner les mesures prises ainsi que pour en surveiller les résultats afin d'améliorer de façon durable la santé et la sécurité au travail.

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs

La revitalisation des services d'inspection du travail est essentielle pour progresser vers des conditions de travail meilleures, plus sûres et plus saines.

Une meilleure inspection du travail et une meilleure gestion de la sécurité au travail sont non seulement le fondement de la protection sociale mais encore, elles se traduisent par une meilleure qualité de production, une plus grande productivité, une baisse du nombre d'accidents et une plus grande motivation de la main-d'œuvre.

Par conséquent, la bonne gouvernance du marché du travail est primordiale pour conserver ou renforcer la compétitivité et pour relever les défis de la mondialisation dans le contexte du Travail Décent. Le Travail Décent qui est désormais consacré objectif mondial par l'Assemblée Général des Nations Unies, et qui constitue une priorité africaine retenue par le Sommet

des Chefs d'Etat à Ouagadougou en septembre 2004, ainsi qu'une responsabilité tripartite partagée et assumée par les Gouvernements, les Employeurs et les Travailleurs des 180 Etats membres de l'OIT.

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

C'est à la mise en œuvre d'une des composantes du Travail décent que tous les acteurs du travail sont conviés, à travers la présente campagne internationale de communication et de sensibilisation sur la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles.

Cette campagne conjointement organisée par l'AISS, l'IAPRP et le BIT et qui durera 5 ans a pour objectif de favoriser le développement d'une culture de prévention des risques professionnels en Afrique et notamment dans sa partie subsaharienne ayant en commun la langue française. Ce projet, à terme, pourrait faire tâche d'huile et servir de référence à d'autres sous régions du continent.

Pendant ces 5 années, il s'agira de mettre l'accent sur les secteurs d'activités qui enregistrent le plus d'accidents du travail et de maladies professionnelles dont la gravité et la fréquence sont plus marquées, comme c'est le cas dans le bâtiment et les travaux publics, l'agriculture et les mines.

Notre stratégie commune, dans le cadre de ce projet, consiste à tisser un réseau en s'appuyant sur les institutions nationales de protection sociale qui doivent porter et soutenir les initiatives en assurant une bonne visibilité des actions de prévention

Les autorités nationales, les administrations publiques et les institutions partenaires au développement, les professionnels de la prévention que sont les techniciens, les ingénieurs, les médecins et infirmiers, les relais constitués par les agents communautaires et les instances des comités de sécurité et santé au travail, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les structures mutualistes de santé et les

entrepreneurs de l'économie informelle, le monde rural etc. devront tous se mobiliser pour faire de ce projet, un succès.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Vous aurez perçu à travers les considérations qui précèdent, que l'heure est à la concrétisation sur le terrain, des actions de promotion mises en œuvre dans le cadre du projet décliné dans les programmes, autour des thèmes d'intervention qui ont donné lieu à l'élaboration par l'OIT des directives techniques pratiques.

Le Sénégal qui assure la présidence de l'Inter Africaine de la Prévention des Risques Professionnels devrait être à l'avant-garde de la conduite de la campagne de sensibilisation et de communication pour plusieurs raisons :

- les supports médiatiques y sont suffisamment développés et les journaux et magazines, radios,

télévisions, site web, sont désormais accessibles au grand public,

- les outils et cadres du dialogue social sont variés et largement partagés comme c'est le cas avec la charte contre les accidents industriels majeurs, le Comité National du Dialogue Social, les commissions mixtes paritaires du travail et de la sécurité sociale, les conseils nationaux, régionaux et locaux, les comités d'hygiène et de sécurité du travail, les intersyndicales, etc.

Au-delà du Sénégal, tous les pays membres de l'IARP, à travers les différents réseaux et cadres de concertation qu'ils ont su tisser et entretenir, sont à même de porter le projet et d'assurer un maillage efficace de la région francophone subsaharienne et de toute l'Afrique, voire inspirer d'autres continents.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Les enjeux, comme indiqué plus haut, sont donc très importants en raison de l'intérêt que représente la lutte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. En effet, c'est cette lutte qui permet à la fois de préserver l'intégrité physique de l'individu en situation de travail, de défendre le pouvoir d'achat de la communauté, d'instaurer au sein de l'entreprises et de son environnement, la culture de la prévention, de la productivité et du développement durable, de maîtriser les coûts techniques de l'institution de prévoyance sociale qui a en charge la réparation.

Ces raisons motivent largement une coalition et une synergie des actions, dans le cadre de la lutte et justifient la politique et les moyens à mettre en œuvre en vue d'une haute conscientisation, en particulier des acteurs du monde du travail, de l'entreprise et de son environnement et, en général, de toutes les couches actives de la société.

C'est pourquoi, j'invite les principaux acteurs que vous êtes à conduire le leadership d'une telle mobilisation dans la réalisation du projet et surtout dans le suivi de son exécution et de son opérationnalisation sur le terrain.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Le BIT et les autres partenaires naturels que sont l'AISS et l'IARP vont apporter l'expertise nécessaire au succès de cette entreprise d'utilité publique et l'accompagner aussi longtemps que possible. Il reste à présent, à élargir le cercle des acteurs qui doivent porter et soutenir le projet.

Une telle entreprise devrait par la suite être formalisée par une convention de partenariat entre les 3 institutions. En effet, les Conventions et Recommandations de l'OIT sont d'excellents repères pour établir un tel partenariat et leur

ratification par les Etats est le gage de l'engagement de ceux-ci.

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Tel est le message traduisant l'engagement du BIT à vos côtés et louant votre initiative de procéder au lancement public et solennel de la campagne de communication et de sensibilisation sur la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles en Afrique subsaharienne francophone.

Monsieur le Ministre

Mais avant de conclure, vous me permettrez de féliciter très sincèrement le Directeur général de la Caisse de Sécurité Sociale du Sénégal pour avoir pris cette initiative que le BIT et l'AISS ont toujours souhaitée. Dans le cadre du renforcement de leur coopération, nos deux institutions ont en effet, pris des engagements pour que les caisses de sécurité

sociale, en parfaite synergie avec le BIT, fassent de la prévention une activité majeure sur le terrain.

Monsieur le Représentant de l'AISS,

Vous voudrez bien dire à votre Secrétaire général, qu'ici au Sénégal, notre souhait est en train de se réaliser.

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi, enfin de relever la notoriété reconnue du Directeur général de la Caisse de Sécurité Sociale du Sénégal, sur le plan africain et international, du fait de la compétence dont il a toujours fait montre.

Monsieur le Ministre, je ne saurai terminer sans vous remercier pour votre disponibilité, car votre présence parmi nous traduit déjà la volonté politique du gouvernement de votre Pays à soutenir la campagne.

Je vous remercie d'avoir bien voulu accorder une oreille attentive à mes propos.